



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON
À L'ATTENTION DE M. LE PRÉSIDENT,
MONSIEUR CÉDRIC PAIN
4 RUE COPERNIC
33470 LE TEICH

LETTRE EN RECOMMANDÉ AVEC A.R.
1A 196 715 8069 8

Gujan-Mestras, le 2 avril 2025

N/Réf. : 554/2025

Objet : Démissions du Conseil de gestion du PNMBA

Monsieur le Président,

L'ostréiculture telle que nous la connaissons aujourd'hui dans le Bassin d'Arcachon a commencé au milieu du XIX^e siècle, avec la création d'un cadastre et l'attribution de concessions autour des années 1850. Cette activité s'est développée grâce à la richesse des ressources maritimes de la région, faisant du Bassin d'Arcachon l'un des plus anciens centres ostréicoles de France et certainement le plus renommé. À tel point qu'aujourd'hui, l'huître et le Bassin sont indissociables. Plus qu'une filière économique majeure sur notre territoire, l'ostréiculture arcachonnaise est la clef de voute de notre patrimoine culturel. Dans les familles du Bassin d'Arcachon, soit on travaille de près ou de loin pour l'ostréiculture, soit on en parle régulièrement tant elle fait partie de notre paysage socio-culturel.

Les techniques, les méthodes d'élevage ainsi que les modes de commercialisation ont évolué au fil des années. Aujourd'hui, rien que les dégustations qui ne représentent pourtant qu'un tiers des professionnels, accueillent pas moins de 1,3 million de visiteurs, soit une fréquentation proche de celle de la Dune du Pilat (1,9 million). Le dynamisme de notre filière repose sur trois piliers :

1. Un bon état des écosystèmes marins ;
2. Un contexte social, économique et politique stable ;
3. Des connaissances techniques et scientifiques permettant d'innover et de nous projeter vers l'avenir.

C'est précisément pour ces raisons que le CRCAA a largement œuvré à la création d'un Parlement de la mer en 2015. Nous avons cru dans le Parc naturel marin, nous l'avons voulu, défendu et porté, convaincus qu'il permettrait de concilier protection et développement.

Au début, l'aventure était enthousiasmante. L'élaboration du Plan de gestion, censé nous offrir une vision à 15 ans de notre territoire maritime, a fixé un seul objectif clairement chiffré et très ambitieux : la réhabilitation de 75 % des friches ostréicoles d'ici 2032. Alors que François Deluga disait que la gouvernance du PNMBA ne devait pas être soumise aux lobbys, nous voyons bien sur ce dossier de la réhabilitation que les acteurs publics locaux n'ont pas réellement eu la volonté franche de lancer la construction des moyens nautiques pour atteindre cette ambition. Pourtant, dans cette affaire, la profession s'est largement prise par la main et a tenté d'embarquer avec elle l'ensemble des partenaires sur le plan technique (200 k€ d'études pilotées par le CRCAA) et financier (4 M€ sanctuarisés pour le territoire émanant de l'Europe, l'État et la Région grâce à notre détermination et au soutien du Président, Alain Rousset). Aujourd'hui, ces fonds dédiés à l'investissement vont être

perdus pour le Bassin d'Arcachon et redéployés sur d'autres Régions. Est-ce que le PNMB s'insurge contre cette situation, alors qu'il est lui-même à l'origine de l'objectif de réhabilitation des friches ?

En 2021 et 2023, l'ostréiculture arcachonnaise est sacrifiée sur l'autel des phénomènes météorologiques exceptionnels. Dans les deux cas, des eaux usées non traitées se sont déversées dans le Bassin d'Arcachon. Des intrants chimiques, physiques et bactériologiques se répandent dans la lagune, ils n'ont ému que les ostréiculteurs. Nos professionnels sont les premières victimes de la pollution au norovirus, sommés d'arrêter la commercialisation des huîtres, et, comble de l'ironie, ont été accusés d'empoisonner leurs clients. Est-ce que le PNMB s'insurge contre cette situation, alors qu'il est lui-même garant d'une bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau (Finalité 1 et Sous-finalités 1.1 et 1.2 du Plan de gestion) ?

Que penser quand la zostère naine risque de devenir une espèce protégée, et que sous couvert d'aider la profession, le PNM tente d'adapter la réglementation ? Gardons à l'esprit que si la zostère est protégée, ce sont les projets de collecte et de plantation de graines du PNM qui seraient en infraction frontale avec la réglementation, tandis que l'ostréiculture de tout temps à jamais a très bien cohabité avec les zostères et n'est réellement responsable que d'offrir des conditions propices à sa recolonisation.

Toujours s'agissant de la zostère, d'un côté le PNM retoque systématiquement les enquêtes administratives en amont des CCM dès lors qu'il y a de la zostère sur les concessions, et d'un autre côté il affirme que l'ostréiculture est favorable à la recolonisation des herbiers. Que faut-il comprendre ?

Concernant la réhabilitation de l'ancien parc de Charles Rozan à l'Herbe, nous avons accepté de libérer l'espace autour de la cale de mise à l'eau, proposé un nouveau cadastre en tenant compte des demandes de la mairie de Lège-Cap Ferret et subi des travaux dont le mode opératoire exigé par le PNM prévoyait de contourner les patchs d'herbier, ayant pour conséquence de rendre la zone incompatible avec la réimplantation des professionnels tant l'estran est en mauvais état, jonché de coquilles et de vase molle. Dans cette affaire, les professionnels ont renoncé à presque 1 ha de parcs pour rien et ont été privés de leur capacité à exploiter la zone.

Que penser du lancement d'un projet d'expérimentation de casiers australiens dans le Bassin d'Arcachon, perçu par la profession comme un achat de la paix sociale davantage que comme une véritable politique de soutien dans une période de crises multiples. Alors que nous subissons des mortalités massives depuis plus de 4 ans sur nos huîtres, c'est le CRCAA lui-même qui mobilise la communauté scientifique pour apporter des connaissances (et au mieux des réponses) le 7 avril prochain, alors que le PNM est censé produire des « connaissances pluridisciplinaires reconnues et partagées » (Finalité 17) et disposer d'une « capacité d'observation et d'alerte » (Finalité 18). Dans ce contexte, que nous propose le PNM pour la journée du 7 avril ? Une présentation du comblement des esteys et des chenaux dans le fond de Bassin.

Que penser également des réactions du Conseil de gestion du 31 janvier 2025, quand le CRCAA demande la création d'un fonds de garantie, soutenu par plusieurs collèges du Conseil se voit refuser l'inscription de cette préconisation dans l'avis, sous le silence assourdissant des élus ? Depuis dix ans, les réserves, prescriptions et recommandations du Conseil de gestion ont pris en compte de nombreuses problématiques soulevées par les demandes d'avis. Rappelons que la Sous-finalité 19.1 prévoit que le PNMB est « un outil force de proposition et acteur des politiques publiques ». Dans ce cas précis, un fonds de garantie pour indemniser les victimes de la non-maitrise des réseaux est

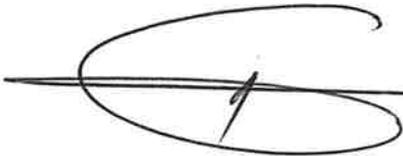
pourtant au cœur des conséquences d'un avis qui, en creux, permet sous conditions des déversements dans le milieu naturel. Pourquoi, cette fois-ci, refuser d'inclure une mesure essentielle pour notre survie économique ?

Enfin, concernant le projet de modification du Schéma des structures afin de permettre un entretien des parcs pour maintenir leur potentiel productif en cas d'érosion, le projet d'avis du PNM prévoit des mesures qui ne sont pas réalistes pour la profession, alors qu'il s'agit d'entretenir des ouvrages existants, comme les professionnels le font depuis des années et qui ont démontré leur efficacité. Tout ceci est vécu comme une entrave au bon sens.

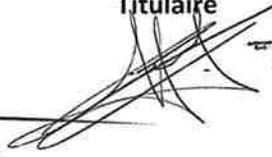
Au-delà de ces exemples précis, c'est un état d'esprit que nous dénonçons. Nous ressentons un désintérêt pour les véritables enjeux de notre profession et, dans le pire des cas, une hostilité latente. Aujourd'hui, toutes les actions du PNMB tendent à durcir la réglementation encadrant nos concessions, sans jamais nous apporter de solutions viables. Pour toutes ces raisons, et face à tant de déceptions, par la présente, l'ensemble des représentants de l'ostréiculture démissionnent du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de nos sentiments de parfaite considération.

Olivier LABAN
Titulaire



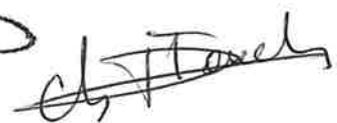
Cyril HARDOUIN
Titulaire



Laurent BIDART
Titulaire



Denis DES TOUCHES
Titulaire



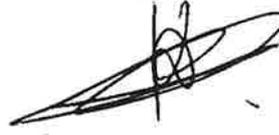
Matthieu PERUCHO
Suppléant



Florence VIVIER,
Suppléante



Gladys FONTEYRAUD
Suppléante



Matthieu CABAUSSEL
Suppléant



Copie :

- Étienne GUYOT, Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-François QUÉRAT, Vice-Amiral d'escadre, Préfet maritime de l'Atlantique
- Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Arcachon
- Membres du Conseil de gestion